



MAIRIE DE CREYSSE
Département du Lot

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL

24 février 2022

Présents : Mesdames Gabrielle Andries-Roussel, Martine Bournet, Françoise Lavaud et Catherine Toutin ; Messieurs Jean-Pierre Bault, Pierre Circal, Guy Floirac, Francis Follet, Denis Gaillet et Laurent Wirth

Excusé : Monsieur Jean-Pierre Saurie

Secrétaire de séance : Madame Gabrielle Andries-Roussel

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu de la dernière séance
- Délibération achat Licence IV
- Délibération indemnités horaires travaux supplémentaires (IHTS)
- Délibération inscriptions prioritaires dépenses investissement budgets (commune et assainissement)
- Proposition devis matériel technique
- Adressage : compte-rendu réunion du 17/02
- Paysage : compte-rendu réunion du 17/02
- Divers

Début de séance : 18h30

Afin de respecter les mesures de distanciation sociale, cette séance s'est déroulée à la salle polyvalente. Les gestes barrières, notamment le port du masque ont également été respectés.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose des dates pour les prochains conseils qui seront principalement consacrés aux budgets de la commune. Sont retenues les dates suivantes :

- Jeudi 31 mars 2022 à 18 h15 pour la réunion de travail (préparation)
- Mercredi 13 avril 2022 à 18 h15 pour le vote du budget en présence de Mme Corniot, conseillère aux décideurs locaux

→ VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est validé à l'unanimité.

→ DELIBERATION ACHAT LICENCE IV

Il a été décidé d'acheter la licence IV à Mr Thomas au prix de 9000 € HT soit 10 800 € TTC. Il ne sera pas possible pour la commune de récupérer la TVA. La notaire, Mme Maître Vialettes recommande de faire un acte en sous seing privé et a fourni un modèle qui a été retravaillé par Denis Gaillet. L'achat en sous seing privé a été approuvé à l'unanimité. Procuration donnée à Denis Gaillet pour signer l'acte votée à l'unanimité du conseil.

→ DELIBERATION INDEMNITES HORAIRES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Il s'agit d'une délibération d'ordre administrative qui permettra à la commune de payer les heures supplémentaires de ses agents. Cette décision avait été votée pour la secrétaire et l'agent en charge du ménage lors d'un précédent conseil. Il s'agit ici de l'étendre à tous les employés communaux. Demande validée à l'unanimité.

→ DELIBERATION INSCRIPTIONS PRIORITAIRES DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGETS (COMMUNE ET ASSAINISSEMENT)

Cette mesure est prise pour pouvoir payer les factures d'investissement de 2022 avant le vote du budget qui sera le 13 avril 2022. Notamment les travaux d'accès au bac réalisés par l'entreprise Brousse, le raccordement à l'assainissement d'une maison du bourg qui a nécessité la pose d'un tabouret et l'achat du groupe électrogène mobile. Cette délibération est prise à l'unanimité.

Pierre Circal pose la question de raccorder à l'assainissement les maisons qui longent la Dordogne. Monsieur le Maire explique que cela aura un coût important mais qu'il est possible de l'envisager.

→ PROPOSITION DEVIS MATERIEL TECHNIQUE

L'achat d'un groupe électrogène est envisagé pour pouvoir alimenter la mairie en cas d'intempérie, car c'est là que doivent se réunir les acteurs du Plan communal de Sauvergarde en cas de besoin. Il pourrait être branché sous le petit préau où sera posée une prise spécifique. Ce groupe électrogène pourra également servir aux cantonniers lors de travaux divers dans la commune. Francis Follet a étudié les devis et nous conseille d'acquérir un groupe électrogène mobile de la marque Honda pouvant fournir 4 500 watts au prix de 1 415 € TTC. Cet achat a été abordé avec les cantonniers. Cette délibération est prise à l'unanimité.

Il a été évoqué le prochain exercice du PCS qui se tiendra au printemps, mais aussi la programmation d'une démonstration de l'usage du défibrillateur (présent sous la halle) avec les pompiers à laquelle pourront assister tous les habitants du village âgés de plus de 10 ans. Il est aussi envisagé d'acquérir un autre défibrillateur pour la salle des fêtes ou le Port.

→ ADRESSAGE : COMPTE-RENDU REUNION DU 17/02

Denis Gaillet nous présente l'inventaire des rues qu'il faudra nommer et distribue un plan avec des numéros, le nom des routes actuelles, et les éventuels emplacements des panneaux directionnels. Il s'agit de documents de travail. Le dossier pour la subvention de la DETR à hauteur de 50 % sur un montant maximum de 10 000 € a été déposé dans les délais. La question de nommer des chemins privés desservant plusieurs habitations se pose. Les boîtes aux lettres devraient se trouver en limite de propriété, mais ce n'est pas toujours le cas. Les habitants concernés seront consultés. Lorsque la commission adressage et le conseil auront un projet plus abouti, une réunion publique sera organisée (dans le respect des mesures sanitaires). Chaque habitant pourra continuer à utiliser le nom de son lieu-dit en plus du nouveau nom de sa rue.

→ PAYSAGE : COMPTE-RENDU REUNION DU 17/02

Il a été décidé de rencontrer un représentant pour éventuellement acheter un éclairage pour la mise en valeur du jardin, du moulin du Bourg et les décorations de Noël afin de changer un peu de ce qui se trouve dans les catalogues de fournitures réservés aux communes. Il lui sera aussi demandé des propositions pour les rails à vélo et les distributeurs de sacs pour chiens.

Pierre Circal signale une entreprise spécialisée dans les décorations de Noël « Leblanc Illuminations » et rappelle que le jardin est en zone inondable.

La disposition des galets pour le cheminement dans le village a été revue avec 16 & 12.

→ DIVERS

Panneaux d'affichage :

Il a été demandé un panneau pour signaler les manifestations de l'Église. Cette proposition a été acceptée. Le choix se porterait sur un petit panneau en plexiglas format A4 sobre et discret. Il pourrait être ajouté sous le porche.

L'affichage pour les associations : il n'est pas souhaitable d'ajouter un panneau d'affichage sous la Halle. Celui présent est réservé aux informations administratives. Le panneau pour les associations se situe sous les platanes sur la place du monument aux morts. Il est signalé que le département refuse les panneaux d'affichage en bord de route et que beaucoup de communes retirent les panneaux pour les associations, car ils sont souvent surchargés et deviennent peu lisibles. Pierre Circal indique qu'à Martel il y a un panneau réservé aux associations de la commune et qu'il est respecté. Il est décidé que le panneau de Creysse sera réservé aux associations de Creysse.

Annonce lotissement :

Il est décidé de refaire la pancarte qui signale les lots à vendre. Et de faire de nouvelles annonces sur Le Bon Coin avec de jolies photos de printemps.

Cimaises Moulin :

Des manifestations vont se tenir dans la salle du Moulin. Il est décidé d'installer des cimaises. Gabrielle Andries-Roussel se renseigne sur les cimaises afin qu'elles puissent être commandées et installées avant l'été.

Monsieur Laurent Wirth quitte la séance conseil.

Curage du canal :

Des devis avaient été demandés pour le curage partiel du canal aux endroits où la vase s'accumule. Cela nécessite l'usage d'une pelle mécanique, car dans les environs il n'y a pas d'entreprise procédant à ce type de travaux avec système d'aspiration.

Pierre Circal est contre le nettoyage du canal. Monsieur le Maire explique qu'avant le canal était curé plusieurs fois par an, mais que cela n'a pas été fait depuis plus de 40 ans et que l'absence de manipulation des vannes notamment au niveau du moulin a créé cette situation. Vote pour le curage du canal : 8 pour, 1 contre, deux abstentions.

Deux devis ont été demandés aux entreprises Loupchat et Brousse. Ils sont assez équivalents (autour de 6 000 €) bien que celui de Brousse soit moins cher. Il est décidé de faire appel à l'entreprise Brousse : 8 pour, 1 contre, deux abstentions.

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de faire ce curage avant l'inauguration du moulin.

Cinéma en plein air « Belle étoile » soutenu par Cauvaldor :

Il est proposé à la commune de candidater pour l'organisation d'une ou plusieurs séances de cinéma en plein air. Le coût serait de 1 200 euros par séance dont 700 à la charge de Cauvaldor et 500 à la commune. Le choix des dates de projection ne semble pas possible et le choix des films assez restreint. La participation de la commune est rejetée à l'unanimité des présents.

Maison Croutel :

Un arrêté d'interdiction de circulation a été pris dans la rue où se trouve la maison Croutel, car cela présente des risques réels. Un courrier a été adressé au propriétaire. Ce courrier fait suite à des démarches entreprises depuis 2009. Nous avons contacté le service juridique de Groupama pour nous accompagner dans cette procédure.

La voie verte :

Une réunion se tiendra le 11 mars à St Denis-Les-Martel pour étudier la faisabilité de la voie verte. Pierre Circal s'y rendra en présentiel, Monsieur le Maire ira en présentiel si deux personnes sont acceptées par communes et y assisteront en vision Denis Gaillet et Francis Follet. Voté à l'unanimité des présents.

Tarifs du Bac :

Il a été validé le tarif de la traversée du bac. Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans, 1€ l'aller-retour pour toute personne de plus de 12 ans. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Un ticket sera offert à chaque habitant de la commune lui permettant d'effectuer une traversée. La traversée sera gratuite pour les scolaires et l'association Anim'enfance (crèche et ALSH à St Sozy). Voté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire indique que les horaires et les jours de traversées doivent être définis par l'association du Bac.

Il faudra organiser une traversée pour les élus lors de la mise en service du Bac au tout début de la saison.

Inauguration du Moulin, du Bac et du parcours :

Monsieur le Maire souhaite faire une inauguration qui ne se limite pas à la lecture de discours. Il est évoqué de faire participer le Pays d'Art et d'Histoire ainsi que Clément Bouscarel pour rendre l'inauguration plus vivante. La date est fixée au 9 juillet notamment en raison des élections législatives.

Levée de séance : 21h

La secrétaire de séance,
Gabrielle Andries-Roussel